



**DECLARATION LIMINAIRE DE LA  
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
LORS DE LA PRESENTATION DU RAPPORT  
PAYS A LA 17<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DES  
DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES**

PAR S.E. Claude L E N G A  
MINISTRE DES DROITS DE L'HOMME,  
CHARGE DE LA COORDINATION DE  
L'ACTION HUMANITAIRE,  
CHEF DE DELEGATION

GENEVE

25-OCTOBRE 2013

- ❖ MONSIEUR LE PRESIDENT ;
- ❖ MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ;
- ❖ HONORABLES DELEGUES DE LA TROÏKA ;
- ❖ DISTINGUES INVITES ;
- ❖ MESDAMES, MESSIEURS ;

LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE QUE J'AI L'HONNEUR DE CONDUIRE A CETTE 17EME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL A L'OCCASION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU), TIENT A EXPRIMER LA RECONNAISSANCE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN ET DES DIRIGEANTS DE TRANSITION AUX HONORABLES MEMBRES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME POUR L'ATTENTION QU'ILS ACCORDENT A LA SITUATION ET AUX QUESTIONS DE DEFENSE ET DE PROMOTION DES DROITS HUMAINS DANS MON PAYS.

ELLE SE FELICITE EGALEMENT DU CHOIX DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PARMIS LES PAYS SOUMIS A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU), MECANISME DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME INSTITUTE PAR LA RESOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, ET QUI PERMET NON SEULEMENT AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME D'EXAMINER PERIODIQUEMENT, LE RESPECT DES OBLIGATIONS ET DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS DANS CE DOMAINE PAR LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES MAIS QUI VISE SURTOUT A COMPLETER LES TRAVAUX DES ORGANES CREEES EN VERTU D'INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- ❖ MONSIEUR LE PRESIDENT,
- ❖ HONORABLES MEMBRES DE LA TROIKA
- ❖ DISTINGUES INVITES
- ❖ MESDAMES, MESSIEURS,

LE RAPPORT PAYS SOUMIS A L'EXAMEN AU COURS DE LA PRESENTE SESSION, PRESENTE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EN SE FONDANT SUR LES DISPOSITIONS PREVUES PAR LE CADRE NORMATIF DES DROITS DE L'HOMME SUR LE PLAN NATIONAL, INTERNATIONAL ET REGIONAL CONFORMEMENT A LA RESOLUTION 5 ADOPTEES PAR LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, LE 18 JUIN.

EN EFFET, LE PROCESSUS D'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL PERIODIQUE A DEMARRE PAR LA REDYNAMISATION DU COMITE INTERMINISTERIEL CREE EN 2003 ET L'EXTENSION DES ATTRIBUTIONS DUDIT COMITE CHARGE DE LA REDACTION ET DE LA SOUMISSION DES RAPPORTS PAYS A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU), PAR ARRETE DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION DU 26 AOUT 2013.

CE COMITE EST COMPOSE DES REPRESENTANTS DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS ET AUTRES INSTITUTIONS CONCERNES, ET DES PRINCIPALES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE CEUVRANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

UN ATELIER A ETE ORGANISE DU 5 AU 26 SEPTEMBRE 2013. AUX TERMES DE DEUX (2) JOURS DE TRAVAUX CONSACRES AUX ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES, LES MEMBRES DU COMITE

ONT ETE REPARTIS EN GROUPES THÉMATIQUES POUR LA COLLECTE DES DONNEES ET LA REDACTION DU PRE- RAPPORT.

CHAQUE GROUPE A FOURNI DES CONTRIBUTIONS POUR L'ELABORATION DU PRESENT RAPPORT NATIONAL, SUR LA BASE DESQUELLES, LE GROUPE TECHNIQUE DE REDACTION A ELABORE UN PREMIER PROJET DE RAPPORT.

UN GROUPE TECHNIQUE RESTREINT DE COMPILATION DES RAPPORTS DES GROUPES THEMATIQUES A ETE MIS EN PLACE ET COMPOSE DES REPRESENTANTS DU MINISTERE DES DROITS DE L'HOMME CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION HUMANITAIRE, DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA REFORME JUDICIAIRE, DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA PROMOTION DU GENRE, DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA BONNE GOUVERNANCE.

LE PRE RAPPORT AINSI COMPILE A ETE SOUMIS A LA VALIDATION DU COMITE AVANT SA TRANSMISSION POUR EXAMEN ET ADOPTION EN CONSEIL DES MINISTRES.

- ❖ MONSIEUR LE PRESIDENT,
- ❖ DISTINGUES INVITES
- ❖ MESDAMES, MESSIEURS,

AVANT DE SE SOUMETTRE A LA PROCEDURE DE L'EXAMEN PROPREMENT DIT, OBJET DE LA PRESENTE SEANCE, JE VOUDRAIS, AU NOM DE LA DELEGATION QUE J'AI L'HONNEUR DE CONDUIRE, EXPOSER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES CE RAPPORT A ETE ELABORE.

1. DEPUIS DECEMBRE 2012, LE PAYS TRAVERSE UNE CRISE MILITARO-POLITIQUE AVEC COMME CONSEQUENCES, UN DRAME HUMANITAIRE SANS PRECEDENT QUE CONNAIT LE PEUPLE CENTRAFRICAIN ET DONT LES SOUFFRANCES SEMBLANT ETRE OUBLIEES PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.

2. LES CRISES RECURRENTES ET ACTUELLES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ONT PARALYSE TOUTES LES ACTIVITES DES STRUCTURES ETATIQUES ET PRIVEES, ET SE SONT CARACTERISEES PAR UNE EXTREME PAUVRETE QUI TOUCHE TOUTES LES COUCHES DE LA POPULATION, AINSI QUE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE, LA HAINE, ET LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME, LES CONFLITS ARMES AVEC UNE COHORTE DE DESOLATION POUR LES PEUPLES SOUMIS A UNE SOUFFRANCE INDESCRITIBLE COMME MENTIONNE DANS LE RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES EN AOUT 2013 ;

3. LA SITUATION DU PAYS EN PROIE A UNE CRISE PERPETUELLE A RENDU PLUS DIFFICILE TOUT EFFORT DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ELABORATION DUDIT RAPPORT.

LE GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE ET DE TRANSITION DETERMINE ET PREOCCUPE A APPORTER DES SOLUTIONS ET REponses APPROPRIEES, FACE AU CONSTAT DES VIOLATIONS REPETEES DES DROITS DE L'HOMME, AGGRAVEES PAR LA DERNIERE CRISE MILITARO-POLITIQUE AYANT ENTRAINE DES GRAVES DETERIORATIONS DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AINSI QUE DE LA SITUATION HUMANITAIRE A

SOLLICITE ET OBTENU L'APPUI FINANCIER ET TECHNIQUE DU BUREAU INTEGRE DES NATIONS UNIES EN CENTRAFRIQUE (BINUCA), POUR SE DOTER DU PRESENT RAPPORT. JE VOUDRAIS EN CETTE CIRCONSTANCE SOLENNELLE, EXPRIMER LA PROFONDE GRATITUDE DU GOUVERNEMENT A CETTE AGENCE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, ET A L'APPUI DU PNUD ET DE VOTRE CONSEIL, NUL CET APPUI, NOUS NE SERONS PAS DEVANT VOTRE AUGUSTE ASSEMBLEE.

- ❖ MONSIEUR LE PRESIDENT,
- ❖ MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ;
- ❖ HONORABLES DELEGUES DE LA TROÏKA ;
- ❖ DISTINGUES INVITES ;
- ❖ MESDAMES, MESSIEURS ;

FACE AUX CRITIQUES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE CONCERNANT LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ET LA SITUATION HUMANITAIRE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, LE GOUVERNEMENT EST DETERMINE A FOURNIR DES EFFORTS POUR AMELIORER LA SITUATION SELON PLUSIEURS AXES, A SAVOIR:

#### **I. AU PLAN INSTITUTIONNEL :**

1. LA CREATION DU MINISTERE DES DROITS DE L'HOMME, CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION HUMANITAIRE PAR DECRET N°13.160 DU 12 JUIN 2013 ;

2. LE COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION CREE PAR DECRET N° 08.133 DU 31 MARS 2008 ;
3. LA VALIDATION EN SEPTEMBRE 2012, DU PROJET DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AVEC LA PROPOSITION DE LA CREATION D'UNE HAUTE AUTORITE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION .
4. L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE-RCA) CREEE PAR DECRET N° 08.260 DU 18 JUILLET 2008 ;
5. LE PARLEMENT JUNIOR, MIS EN PLACE CONFORMEMENT A LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT, QUI A ETE RENOUEVELE POUR LA 3<sup>EME</sup> LEGISLATURE DE 2010 A 2015.

## **II. AU PLAN SECURITAIRE**

LA SITUATION SECURITAIRE DEMEURE LE GRAND DEFI A RELEVER PAR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. LA VISION DU GOUVERNEMENT QUI EST CELLE DU DEPARTEMENT EN CHARGE DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ACTION HUMANITAIRE EST QUE D'ICI A 2014, « LA POPULATION CENTRAFRICAINE VIT DANS UN ENVIRONNEMENT SECURISE OU SES DROITS SONT RESPECTES ET SA PROTECTION ASSUREE ».

POUR L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF MAJEUR, LE PROBLEME DE SECURITE RESTE LA PREMIERE PRIORITE DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION QUI ENVISAGE AVEC LES PAYS AMIS ET LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE DE TOUT METTRE EN CEUVRE POUR RETABLIR LA SECURITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL, CONDITION SINE QUA NONE POUR UN RETOUR A

L'ORDRE CONSTITUTIONNEL D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS ET LA PREVALENCE DES DROITS HUMAINS.

### III. DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

MALGRE LA RATIFICATION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX PAR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET LEUR HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION NATIONALE, LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DEMEURE UNE PREOCCUPATION FONDAMENTALE ET CECI DEPUIS DECEMBRE 2012, MEME SI CERTAINES AVANCEES ONT ETE CONSTATEES.

DANS SON RAPPORT D'AOUT 2013, LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES A EVOQUE LA SITUATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EN CES TERMES JE CITE « ON A VU SE MULTIPLIER LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME (ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES, VIOLENCES SEXUELLES SUR LA PERSONNE DE FEMMES ET D'ENFANTS, ACTES DE TORTURE, VIOLS, ASSASSINATS CIBLES, ENROLEMENT D'ENFANTS SOLDATS, ATTAQUES, ETC.) PERPETREES PAR DES ELEMENTS INCONTROLES DE L'ANCIENNE COALITION SELEKA ET PAR DES GROUPES ARMES NON IDENTIFIES DANS LE PAYS, SITUATION QUE SONT VENUS AGGRAVER LES TROUBLES CIVILS, NOTAMMENT DANS LES PROVINCES, OU ON CONTINUE DE S'EN PRENDRE A LA POPULATION CIVILE.

AUSSI, C'EST ICI LE LIEU DE PORTER A LA HAUTE ATTENTION DES HONORABLES MEMBRES DU CONSEIL, LES DIFFICULTES LIEES AU MANQUE DE MOYENS DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE POUR ACCOMPLIR SA MISSION ET COMBATTRE L'IMPUNITE, LES CRIMES ET



AUTRES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS. VOTRE APPUI ET LE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES DROITS DE L'HOMME PERMETTRONT AU MINISTERE DE LA JUSTICE D'ASSURER SON ROLE DE GARANT DU RESPECT DU DROIT.

IL CONVIENT DE RAPPELER ICI QUE LE GOUVERNEMENT CENTRAFRICAÏN AVAIT PRIS CINQ (5) ENGAGEMENTS DEVANT VOTRE CONSEIL POUR FAIRE PROGRESSER LES DROITS FONDAMENTAUX ET LES LIBERTES PUBLIQUES EN CENTRAFRIQUE. IL S'AGIT DE :

1. LA REHABILITATION D'ICI A 2010 AU PLUS TARD DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME; PROJET TRANSMIS AU CONSEIL DES MINISTRES POUR EXAMEN ET TRANSMISSION AU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION POUR ADOPTION ;
2. LA RATIFICATION DE LA CONVENTION N° 169 (1989) DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE TRAVAIL(OIT) RELATIVE AUX PEUPLES INDIGENES ET TRIBAUX DU 27 JUIN 1989 D'ICI AU DERNIER TRIMESTRE 2009;(DOCUMENT DEJA RATIFIE)
3. L'ELABORATION ET L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME D'ICI A 2010 ; N'EST PAS ENCORE ADOPTE POUR CAUSE DE CRISES ET DE MOYENS LA CREATION DU MINISTERE DES DROITS DE L'HOMME CHARGE DE LA COORDINATION DE

L'ACTION HUMANITAIRE EN JUIN 2013 VA S'APPROPRIER DE CE DOSSIER POUR LE FAIRE ABOUTIR

PENDANT MON AUDITION PAR LA COMMISSION POPULATION, GENRE, DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION, J'AI PRIS L'ENGAGEMENT DE SAISIR LE CONSEIL DES MINISTRES, ET DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT ADOPTE AVEC LES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, DE FAIRE ABOUTIR CE VOLET DANS UN DELAI RAISONNABLE.

4. L'ADOPTION DES NOUVEAUX CODE PENAL ET CODE DE PROCEDURE PENALE ET CELUI DE JUSTICE MILITAIRE DONT LES PROJETS DE LOIS ETAIENT ACTUELLEMENT SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE COURANT TRIMESTRE 2009 SONT ADOPTES ET APPLIQUES. PAR AILLEURS, LE PROCESSUS POUR LE CODE DE JUSTICE MILITAIRE VA ETRE RELANCER DANS UN PROCHE AVENIR ;

5. LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE DES AUTEURS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ET DE DIVERS CRIMES ECONOMIQUES, AINSI QUE D'INFRACTIONS ASSIMILEES DEVIENT MAINTENANT UNE EXIGENCE POUR LE GOUVERNEMENT.

PAR AILLEURS, FACE A LA CRISE MILITARO POLITIQUE RECURRENTTE DANS LE PAYS ET LA FERME INTENTION DU CHEF DE L'ETAT D'Y METTRE FIN DEFINITIVEMENT, LE GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN AVEC L'APPUI DU BINUCA ET DU PNUD EST

ENTRAIN DE REFLECHIR A LA MISE EN PLACE D'UNE JUSTICE  
TRANSITIONNELLE EN CENTRAFRIQUE QUI, PAR VOIE DE  
CONSENSUS RESORBERA LES CONFLITS COMMUNAUTAIRES OU PAR  
VOIE D'AUTORITE, INSTAURERA L'IMPUNITE COMME EXIGENCE DE  
CONSECRATION DE L'ETAT DE DROIT DANS LE PAYS

CE MECANISME TRANSITIONNEL DOIT OPERER UNE SYNTHESE  
ENTRE LES VALEURS SOCIO-CULTURELLES CENTRAFRICAINES ET LA  
MODERNITE DU DROIT PROPRE A L'UNIVERSALISME JURIDIQUE. PAR  
EXEMPLE, CE PARTENARIAT PERMETTRA DE GARANTIR LE DROIT A  
LA SURETE AU PROFIT DES PARTIES DANS LE CADRE DE LA  
COMMISSION MIXTE D'ENQUETE CREEE PAR LE DECRET N° 13.100  
DU 20 MAI 2013.

EN OUTRE, LE PROCHAIN RETOUR A L'ORDRE CONSTITUTIONNEL  
PLURALISTE ET CONCURRENTIEL, MET LE GOUVERNEMENT, PAR  
L'ENTREMISE DE SON DEPARTEMENT DES DROITS DE L'HOMME,  
DEVANT UN DEFI D'UN NOUVEAU TYPE AFIN DE GARANTIR LES  
DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX DES CITOYENS ET DES PARTIS  
POLITIQUES DANS LE CADRE DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE  
EN VUE D'UNE REELLE RESTAURATION DE LA DEMOCRATIE DANS LE  
PAYS.

L'EXAMEN DU RAPPORT PERIODIQUE SOUMIS A VOTRE  
APPRECIATION EST UNE OCCASION POUR LA DELEGATION DE VOUS  
FOURNIR D'AUTRES INFORMATIONS JUGEES NECESSAIRES, DANS UN  
ESPRIT D'OBJECTIVITE ET DE TRANSPARENCE.

AU NOM DE LA DELEGATION CENTRAFRICAINE, JE VOUS  
REMERCIE POUR VOTRE BIEN AIMABLE ATTENTION !

